

# Amiante à l'école, les élèves transférés au collège

En septembre, des parents d'élèves avaient alerté l'opinion publique en manifestant contre la présence d'amiante dans les locaux de l'école du Chat-Perché, à La Haye. Une affaire relancée par des journalistes.

Mercredi 14 décembre, par le moyen d'un communiqué, Alain Leclère, maire de La Haye, a vigoureusement dénoncé « l'intrusion au sein de l'établissement scolaire » d'une équipe de l'agence de presse *Premières Lignes*. Cette société de production spécialisée dans le journalisme d'investigation télévisé a, en effet, réalisé, sans l'accord de la mairie, des prélèvements dans l'école primaire communale du Chat-Perché, située rue du Docteur-Callegari.

Ces prélèvements mettent en évidence la présence de fibres d'amiante au-delà des seuils acceptables, notamment dans deux salles en préfabriqué et dans les poteaux d'un préau.

## Un transfert d'élèves programmé puis précipité

L'édile s'interroge, toutefois, sur le « protocole suivi, qui ne correspond pas au protocole mis en œuvre par l'organisme diligenté par la commune courant 2021 ». À l'époque, ce dernier n'avait pas relevé de mesures inquiétantes. Par ailleurs, Alain Leclère n'a pas eu connaissance de souci de santé des usagers ou des personnels.

Pour autant, et par principe de précaution, l'élu a sollicité « une contre-expertise à réaliser sans délai », et toujours par mesure de précaution, il a décidé d'anticiper le transfert des élèves des deux classes concernées vers le collège Étencin.

Initialement prévu à la rentrée de septembre 2023, puis à celle de janvier 2023, ce transfert s'est concrétisé dès jeudi 15 décembre. « Pour rassurer les parents, les enseignants, les enfants et le personnel, j'ai pris la décision, en concertation avec les services de l'Éducation nationale, d'interdire dès le 15 décembre, et jusqu'à nouvel ordre,

l'accès aux deux classes en préfabriqué, ainsi qu'à l'ancienne bibliothèque elle-même en préfabriqué », a justifié Alain Leclère, évoquant ainsi le principe de précaution.

Et celui-ci de préciser que ce déplacement des élèves durera « jusqu'au remplacement des préfabriqués actuels par des bâtiments modulaires neufs prévus pour la rentrée de septembre 2023 ».

Simple mesure de précaution ou danger avéré ?

Si Alain Leclère assure donc « mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants et du personnel présent au sein de l'établissement », Vincent Sevestre, porte-parole des représentants des parents d'élèves, estime que la mairie n'a pas pris au sérieux les alertes nombreuses des parents et des personnels qui réclament depuis deux ans le retrait de l'amiante desdits bâtiments. « Il y a là un véritable scandale sanitaire avec des taux, par endroits, quatorze fois supérieurs aux maximums autorisés. »

Le maire s'est engagé à communiquer la semaine prochaine les résultats de la contre-expertise sollicitée.

*Lire aussi en page 6.*



En plus de la mise hors-service des deux salles en préfabriqué, un barriérage de sécurité a été placé autour des poteaux du préau. Ouest-France